

Question présentée par le député :

M. Jean-Charles Rielle

Date de dépôt : 27 janvier 2016

Question écrite urgente

Manifestation kurde à l'aéroport, le 5 janvier 2016 : qui a décidé l'intervention policière « musclée » ?

J'ai visualisé sur le blog de M. Demir Sönmez, les commentaires et les photos concernant la manifestation des Kurdes, à l'Aéroport de Genève, le 5 janvier dernier, aux adresses internet :

– <http://demirsonmez.blog.tdg.ch/archive/2016/01/05/manifestation-a-geneve-brutalite-policiere-contre-des-milita-273090.html>

et

– <http://demirsonmez.blog.tdg.ch/apps/m/archive/2016/01/07/monsieur-pierre-maudet-qui-donne-les-ordres-a-la-police-gene-273124.html>

Ces photos attestent de l'intervention « brutale et musclée » de la police. Elles ont illustré de nombreux articles de presse permettant de faire la comparaison avec un autre événement de la fin d'année à Genève, sans intervention policière. Sur l'une des photos, on peut voir clairement une femme en civil parlant à l'oreille d'une femme policière. La police serait intervenue immédiatement suite à la demande de cette femme. Selon la description faite dans le blog de M. Demir Sönmez, cette femme aurait d'abord invectivé les manifestants kurdes.

Questions au Conseil d'Etat :

- 1. Comment se sont prises les décisions de l'intervention de la police lors de cette manifestation ?***
- 2. Un officier de police était-il sur place pour la prise de décision ?***
- 3. Un cordon de policiers n'aurait-il pas suffi à séparer les communautés sans avoir recours à l'intervention « brutale » avec mise à terre de manifestants kurdes ?***

4. *La police peut-elle faire preuve de partialité en s'adressant ainsi à un photographe de presse ?*
5. *Les caméras de l'aéroport peuvent-elles identifier cette femme en civil parlant à l'oreille d'une femme policière ?*
6. *Si l'identification se révèle possible, quel est le rôle joué par cette femme et à quel titre se trouvait-elle présente en relation directe avec la police de l'aéroport ? Parente ou amie attendant l'arrivée du vol de Turkish Airlines ? Collaboratrice de Turkish Airlines ? Membre d'une représentation officielle de la Turquie à Genève ?*

Je remercie le Conseil d'Etat d'apporter les réponses les plus précises à ces questions.